

Préparer une collectivité aux inondations, en trois volets

Volet 1 : Bâtiments résidentiels et commerciaux



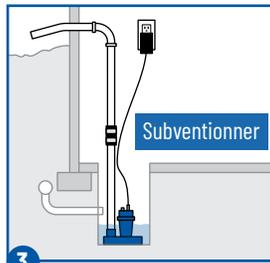
1

Fournir aux propriétaires et aux locataires des cartes faciles à comprendre des zones inondables et de leur cote de risque.



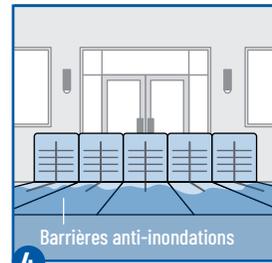
2

Fournir des **infographies** aux propriétaires et aux locataires pour les aider à réduire le risque d'inondation.



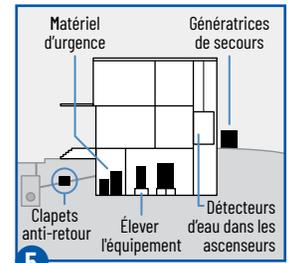
3

Subventionner les mesures de protection des résidences contre les inondations (p. ex., clapets antiretour, pompes de puisard, déconnexion des descentes pluviales).



4

Intéresser les propriétaires d'immeubles commerciaux à la **résilience aux inondations**.



5

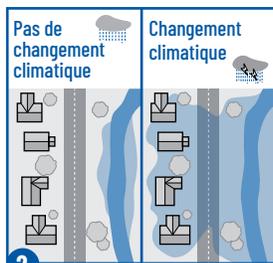
Imposer des mesures de résilience aux inondations pour les **nouvelles résidences** (maisons, appartements, condos).

Volet 2 : Gestion communautaire du risque d'inondation



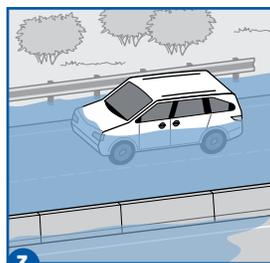
1

Évaluer le **risque d'inondation** chaque année pour se préparer aux fortes pluies et aux inondations fluviales et côtières.



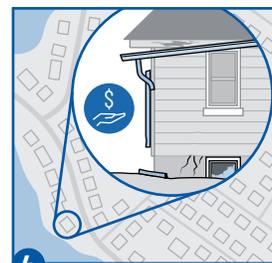
2

Évaluer l'effet des changements climatiques sur les pluies intenses et les inondations fluviales et côtières.



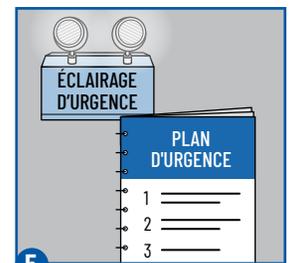
3

Déterminer les vulnérabilités des infrastructures essentielles (p. ex. aqueduc, voirie, réseau électrique) et mettre en œuvre des mesures préventives.



4

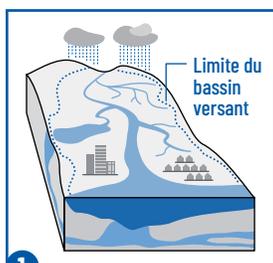
Déterminer où des personnes en situation précaire ont besoin d'aide (p. ex. financière) pour s'adapter.



5

Mettre en place et actualiser régulièrement des systèmes de communication et d'alerte en cas d'inondation ainsi que des plans d'intervention d'urgence (p. ex. organiser des exercices de simulation de crise).

Volet 3 : Gestion des bassins versants et du littoral



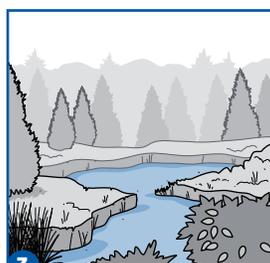
1

Analyser les influences générales sur le risque d'inondation fluviale ou côtière pour trouver des solutions possiblement en dehors de la collectivité.



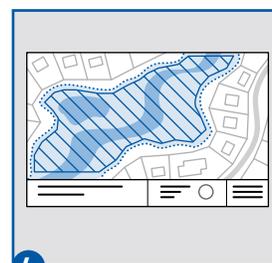
2

Communiquer avec d'autres communautés et organismes de gestion des bassins versants pour mettre au point des stratégies contre les inondations.



3

Gérer ou restaurer les actifs naturels pour les protéger contre le risque d'inondation.



4

Ne pas bâtir sur des terrains riverains ou côtiers actuellement ou prochainement inondables.



5

Collaborer avec les propriétaires et les encourager à se relocaliser en dehors des zones à haut risque.

Pour aller plus loin, télécharger le [Diagnostic du risque d'inondation municipal](#) et l'utiliser chaque année pour faire le point sur les progrès et les priorités.

